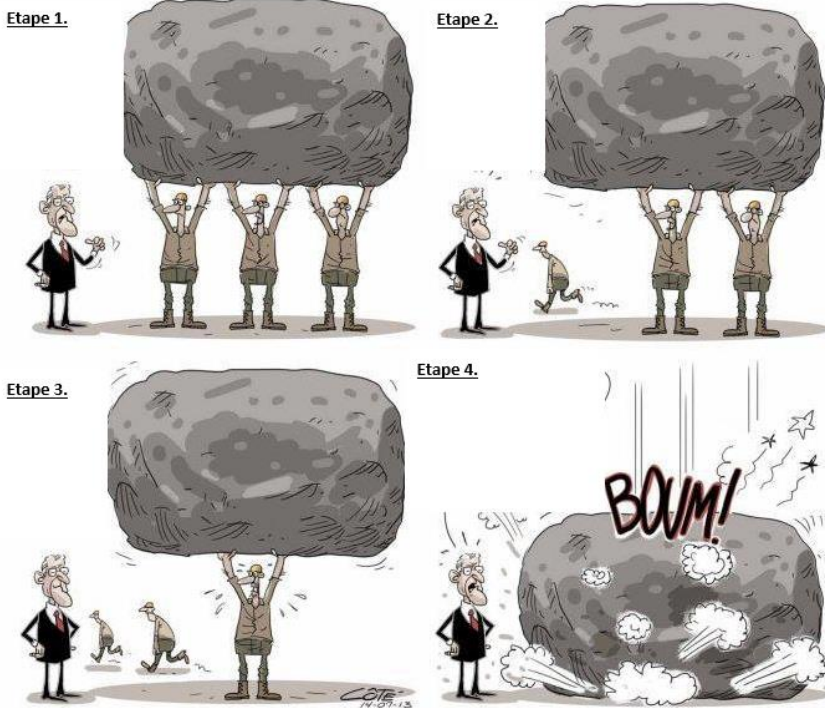


De moins en moins de rameurs !



Ce dessin pour informer notre Direction que selon les secteurs, la charge de travail est telle que les SAGAA en sont, pour certains, à l'étape 3. Attend-elle qu'un service explose pour prendre des décisions ?

Parmi les causes de ce malaise, on peut citer, selon les secteurs :

- Le management par la désorganisation ou " la gestion du flou ".
- La lourdeur administrative qui vient à bout de toutes les volontés !
- L'inflation galopante en matière de reporting et de réunions.
- Etc,

Si l'accord sur le stress était réellement appliqué, les indicateurs mettraient en évidence les services en difficulté et il faudrait bien mettre en place les bonnes contremesures !

La gestion de la Ressource Humaine est un élément essentiel dans une entreprise. Nous le savons tous.



Nous vous souhaitons de très bonnes vacances.
Une pensée pour ceux qui restent pour le SSD. Un sacré challenge les attend...



Le + syndical

Infos.

Maintenance et facilities:

Pour faire face aux besoins importants, des recrutements de GL sont en cours à l'extérieur. Nous souhaitons "Bienvenue" aux nouveaux entrants !

On peut déplorer qu'il n'y ait pas eu d'annonce diffusée en interne pour que d'éventuels TL maintenance intéressés par les postes puissent postuler. D'un côté on revalorise les salaires de la maintenance pour diminuer le turnover et de l'autre on ne propose pas de promotion interne !

Salaires minis des cadres: Promesse tenue !

Après plusieurs mois d'attente, et quelques moments tendus, la direction a enfin tenu ses promesses en se remettant en conformité par rapport aux exigences de la convention collective nationales des ingénieurs et cadres de la métallurgie.

La CFE-CGC s'estime satisfaite de la bonne prise en compte de ses demandes formulée dans son courrier du 31 janvier 2019.

Les cadres concernés sont vus, individuellement, cette semaine par leur hiérarchie qui va leur détailler les actions mises en place (rattrapage salarial pour années précédentes et début 2019, augmentation salariale pour respecter le mini 2019, augmentation parfois supérieure qui peut conduire à une rémunération un peu supérieure au mini de la grille).

Cette fois, à partir de juillet 2019, le salaire forfaitaire mensuel tiendra compte, à minima, du mini à respecter en 2019. Ce qui sous-entend, qu'il n'y aura pas besoin de faire de rattrapage en 2020 au titre de la rémunération versée en 2019. Ce n'était pas le cas jusqu'à présent.

Evidemment ce processus d'anticipation doit perdurer dans le temps et nous resterons vigilants sur le sujet.

N'hésitez pas à vous rapprocher de nous si vous pensez qu'il y a erreur dans les calculs.

Ce problème étant réglé, lors des prochaines NAO, il faudra bien remettre sur la table le sujet de la rémunération de l'encadrement (**en ayant une évaluation "conforme", est-ce normal d'avoir une augmentation inférieure à l'inflation ?**), revoir le système d'évaluation et aussi évoquer la gestion de carrière...

Calendrier social de fin d'année:

Août –septembre – début octobre : campagne des élections professionnelles. On vous promet du piquant ! Vous pouvez compter sur nous.

22 et 23 octobre : élections professionnelles du CSE. On compte sur vous pour nous aider à faire de la CFE-CGC le premier syndicat des 2^{ème} et 3^{ème} collèges !

Début décembre : **NAO**, Vous pourrez compter sur nous !